



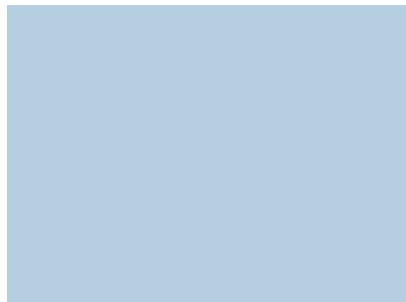
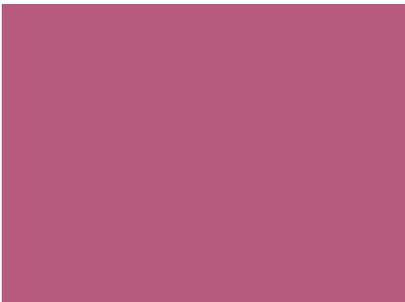
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Service d'accréditation suisse SAS

Rapport annuel 2018

Service d'accréditation suisse SAS



12 
comités sectoriels

717 

organismes accrédités

610 
actions exécutées


513

experts techniques

43

collaborateurs
du SAS



« Evaluations fiables de la conformité de produits + reconnaissance mutuelle des attestations = commerce »



Konrad Flück
Responsable du SAS

Cette formule démontre de manière simplifiée de quelle manière le commerce est maintenu et promu au moyen d'attestations d'évaluations de la conformité fiables et de leur reconnaissance mutuelle transnationale.

La reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité et ainsi de l'homologation de produits sur les marchés respectifs repose dans de nombreux cas sur des Traités d'états, dont l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité des « Bilatérales I » de 1991. Le cas suivant survenu au cours de l'année 2018 illustre comment l'instrument d'accréditation, en tant qu'élément d'une pyramide mondiale de la qualité, apporte une telle contribution :

Un organisme d'évaluation de la conformité suisse a attesté l'inspection de marchandises selon une norme déterminée. Cet organisme était accrédité par le Service d'accréditation suisse SAS pour le domaine de l'inspection concerné. L'Etat de Singapour n'a pas autorisé sans conditions l'import de ces marchandises avec le motif que le SAS ne disposait pas d'un accord avec « l'Association pour la coopération internationale des organismes d'accréditation dans le domaine des laboratoires et des organismes d'inspection » (International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)). Par conséquent, l'inspection exécutée par l'organisme d'évaluation de la conformité accrédité par le SAS ne correspondrait pas aux règles d'accréditation de l'ILAC fixées au niveau international. De ce fait, ces marchandises ne pourraient pas être considérées comme ayant été dûment inspectées dans le sens des exigences de qualité pertinentes. Sur la base de l'accord que le SAS a conclu dans le domaine de l'inspection au niveau européen, il a pu conclure en peu de temps l'accord demandé par Singapour avec l'ILAC. Cette barrière commerciale a ainsi pu être éliminée.

L'année passée, les préparatifs et l'application des nouvelles versions de la norme ISO/IEC 17011 pour les organismes d'accréditation ainsi que de la norme ISO/IEC 17025 pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage ont exigé une attention particulière. D'une

Avant-propos

part, le SAS en tant que membre de l'« European co-operation for Accreditation (EA) » sera évalué quant à lui fin janvier 2019 sur la base de la norme ISO/IEC 17011. D'autre part, l'évaluation continue de tous les laboratoires d'essais et d'étalonnage selon la nouvelle version de la norme ISO/IEC 17025 d'ici à la fin novembre 2020 est indispensable. Cela tient en particulier au fait que le SAS accrédite 70 pour cent de tous les organismes selon cette norme.

De nombreuses personnes ont à nouveau contribué à la réussite de l'activité d'accréditation en 2018. Je tiens à remercier nos collaboratrices et collaborateurs, les expertes et experts techniques, les membres des comités techniques, les membres de la Commission fédérale d'accréditation AKKO, le Secrétariat d'Etat à l'économie, les collaborateurs des départements impliqués de la Confédération ainsi que les organismes d'évaluation de la conformité.

Meilleures salutations



Konrad Flück

6 Commission fédérale d'accréditation

7 Rapport de la présidente

9 Les membres

10 Des chiffres et des faits

11 Un aperçu de l'essentiel

12 Les accréditations en chiffres

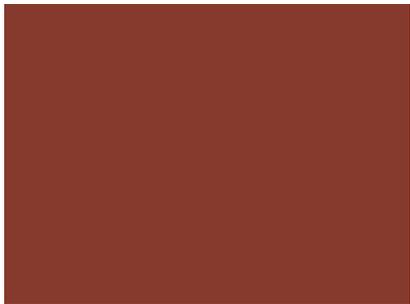
16 Coopération

17 Les comités sectoriels

20 Impressum



**Commission fédérale
d'accréditation**



Grande confiance de la part de l'économie dans l'accréditation

La Commission fédérale d'accréditation (AKKO) a comme tâche de conseiller le SAS dans ses activités. Elle garantit en outre que tous les clients du SAS sont traités de manière équitable. La tâche principale de l'AKKO consiste ainsi à prendre position sur tous les rapports du SAS qui concernent une première accréditation ou le renouvellement d'une accréditation existante ainsi qu'une extension majeure de la portée de l'accréditation. En 2018, 138 rapports ont été soumis à l'AKKO et acceptés par ses membres.



MARLEN VON WEISENFELDH / SECO

Katharina Rentsch Savoca
Présidente de l'AKKO

Cette année aussi le travail des responsables d'évaluation et des expertes / experts techniques a été d'une grande qualité. La confiance dans l'accréditation de la part de l'économie et des autres parties intéressées représentées dans l'AKKO n'a ainsi jamais été ébranlée. Les membres de l'AKKO se trouvent dans le tableau à la page 9.

L'AKKO a tenu deux conférences en 2018. Elle a pris note avec beaucoup de satisfaction que l'Assemblée fédérale a approuvé avec le budget 2018 les postes additionnels demandés de longue date pour deux employé(e)s de l'administration et quatre responsables d'évaluation. Alors que la décharge au niveau de l'administration est déjà perceptible, l'introduction des responsables d'évaluation nécessitera encore quelque temps. Le responsable d'évaluation exécute de manière autonome des évaluations avec le soutien des expertes / experts techniques, il prend des décisions concernant les non-conformités. Il est donc primordial pour les organismes d'évaluation de la conformité et pour l'économie suisse que les responsables d'évaluation soient soigneusement formés et acquièrent des connaissances solides.

Afin de promouvoir la reconnaissance internationale des évaluations de la conformité établies sous une accréditation délivrée par le SAS, ce dernier, conformément aux bases légales, est membre de trois organisations internationales dans le domaine de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité et y représente les intérêts de la Suisse. Il s'agit de l'European co-operation for Accreditation (EA), de l'International Accreditation Forum (IAF) ainsi que de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC). L'affiliation à ces organisations implique que

leurs règles impératives font également partie des exigences pertinentes pour les activités du SAS. A fin d'assurance qualité, le SAS est également tenu de prouver périodiquement sa capacité à effectuer et à contrôler les accréditations de manière compétente et impartiale. Ainsi l'EA, citée précédemment, procèdera fin janvier 2019 à la prochaine « Peer Evaluation » du SAS selon la nouvelle norme ISO/IEC 17011. Afin de se préparer à cette évaluation, le SAS a dû adapter son système de management, ses processus ainsi que plusieurs autres documents. L'AKKO a pris position sur le document du SAS n° 707 « Droits et obligations dans le cadre de l'accréditation » et a soutenu sa nouvelle version.

Sur demande de clients, le SAS a adhéré à l'ILAC Mutual Recognition Arrangement (MRA) dans le domaine de l'inspection. L'AKKO salue cette adhésion car elle soutient l'économie suisse dans le commerce international.

La commission fédérale d'accréditation (AKKO), instituée par le Conseil fédéral, représente les intérêts des associations économiques et des groupes d'intérêts ainsi que des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) à l'égard du SAS. Elle conseille le SAS, et, au cas par cas, les autorités concernées dans les questions fondamentales liées à l'accréditation dans le cadre des principes essentiels du système d'accréditation (cf. www.admin.ch/ch/f/cf/ko/gremium_10385.html).



Les membres

Nom, fonction et entreprise

Intérêts représentés

Présidente :

Santé

Katharina Rentsch Savoca Prof. Dr.
Cheffe de la médecine de laboratoire,
Hôpital universitaire de Bâle

Vice-président :

Economie

Daniel Burch
Chef de secteur, Swissmem

Dominique Barjolle Dr ing.-agr.
Cheffe de la division paiements directs et
agroécologie, Canton de Vaud, Service de
l'agriculture (SAGR)

Agriculture, producteurs
de denrées alimentaires

Stefano Dazio
Chef de projet acquisitions industrie /
suppléant du chef de service, Losinger Marazzi AG

Construction

Bruno Gmür
Head Risk Engineering Switzerland,
Zurich Compagnie d'Assurances SA

Assurance

Rudolf Horber Dr. rer. pol.
Secrétaire général, Swisslabel

Petites et moyennes
entreprises

Nicole Loichat
Cheffe Qualité - Environnement - Sécurité,
Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)

Industrie de la construction,
constructionsuisse

Ulrich Ritter
Directeur, SCONRAIL AG

Domaine ferroviaire

Urs von Känel
Chef des laboratoires, Electrosuisse Albislab
Président d'EUROLAB-CH – Association suisse des
laboratoires d'essais et d'étalonnage

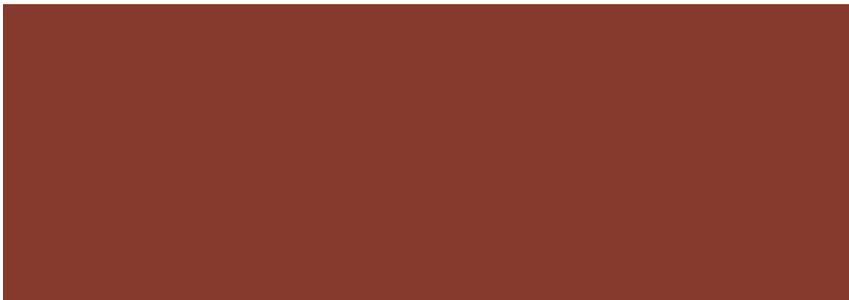
EUROLAB-CH,
organismes accrédités



[Pour plus d'informations](#)



**Des chiffres et
des faits**





Un aperçu de l'essentiel

L'exercice

Au cours de l'année sous revue, l'économie suisse et les autorités ont pu compter sur une infrastructure compétente et efficace de 717 organismes d'évaluation de la conformité (OEC) actifs dans tous les domaines.

En 2018, le nombre d'OEC a diminué de 7 organismes. 13 nouvelles accréditations ont pu être octroyées. La différence s'explique en premier lieu par la réduction du nombre correspondant d'organismes suite à une cessation d'activité ou à une fusion.

Avec 159 évaluations pour une première accréditation et pour un renouvellement de l'accréditation existante ainsi que 451 surveillances d'organismes accrédités, le SAS a exécuté au total 610 actions.

51 des OEC sont des organismes désignés qui exécutent dans 13 domaines techniques des évaluations de la conformité de produits de tous genres. Ces organismes ont été désignés par la Suisse dans le cadre de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM). Ceci leur offre largement le même accès au marché européen qu'à leurs concurrents de l'UE.

Finances

Accréditation	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018
Produits (en mio de CHF)	7.8	8.9	8.2	8.8
Coûts (en mio de CHF)	9.1	10.4	9.7	10.3
Degré de couverture (%)	85.7	85.6	84.5	85.4

Le produit resp. revenu de fonctionnement réalisé a dépassé d'env. 1.8 pourcents le produit budgété. Cela illustre la forte demande de l'économie en prestations d'accréditation. Le montant des coûts se situe de près de CHF 0,5 mio. (4.9 %) sous valeur budgétée. Ceci est essentiellement dû au fait que le processus de recrutement des nouveaux collaborateurs prévus et approuvés par le Parlement en décembre 2017 ne s'est pas encore achevé en raison du manque de forces de travail qualifiées à disposition.

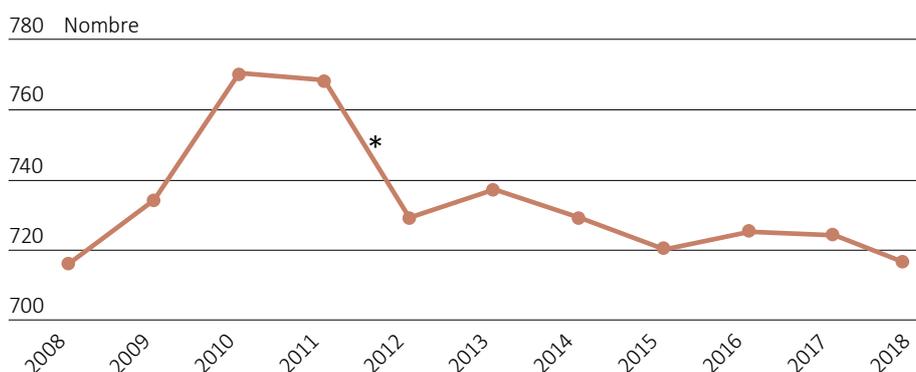


[Comptes d'Etat](#)
(cf. tomes 2A et 2B)



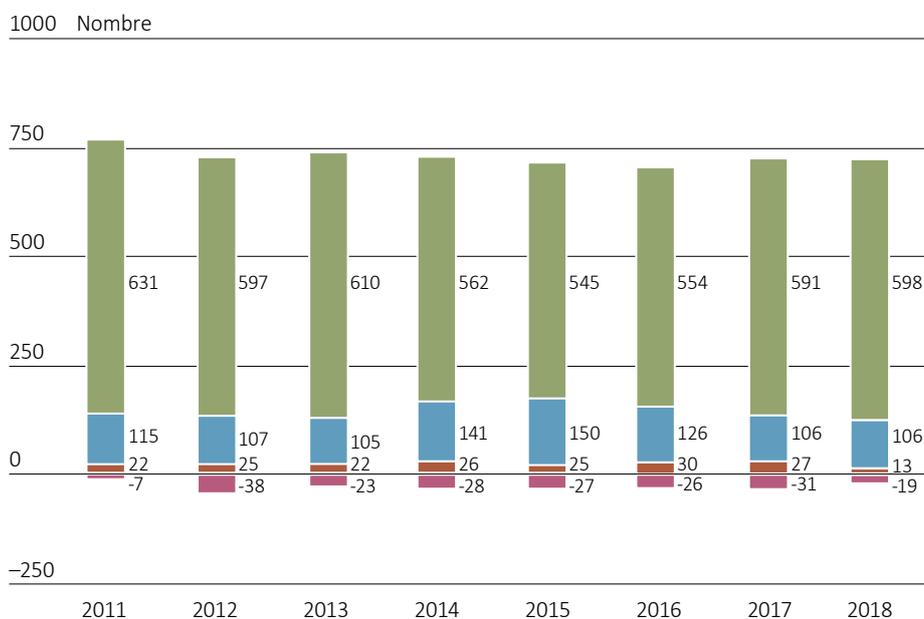
Les accréditations en chiffres

Evolution du nombre d'organismes accrédités en fin d'année



* En 2012, les organismes accrédités séparément pour la certification de systèmes de management de l'environnement ont été intégrés dans les accréditations pour systèmes de management de ces mêmes clients

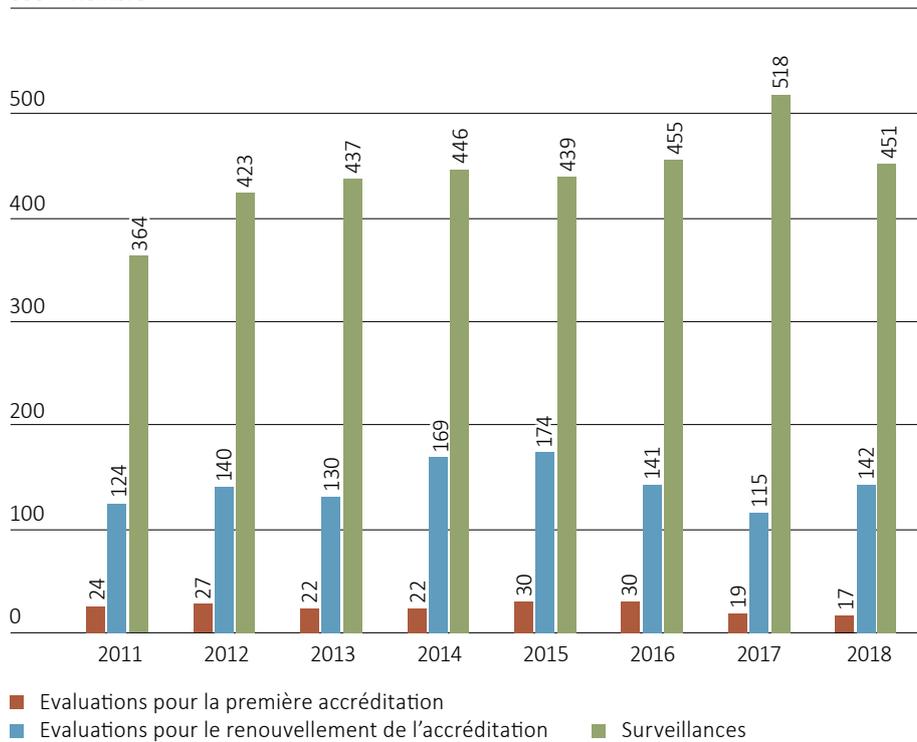
Répartition des organismes accrédités par année



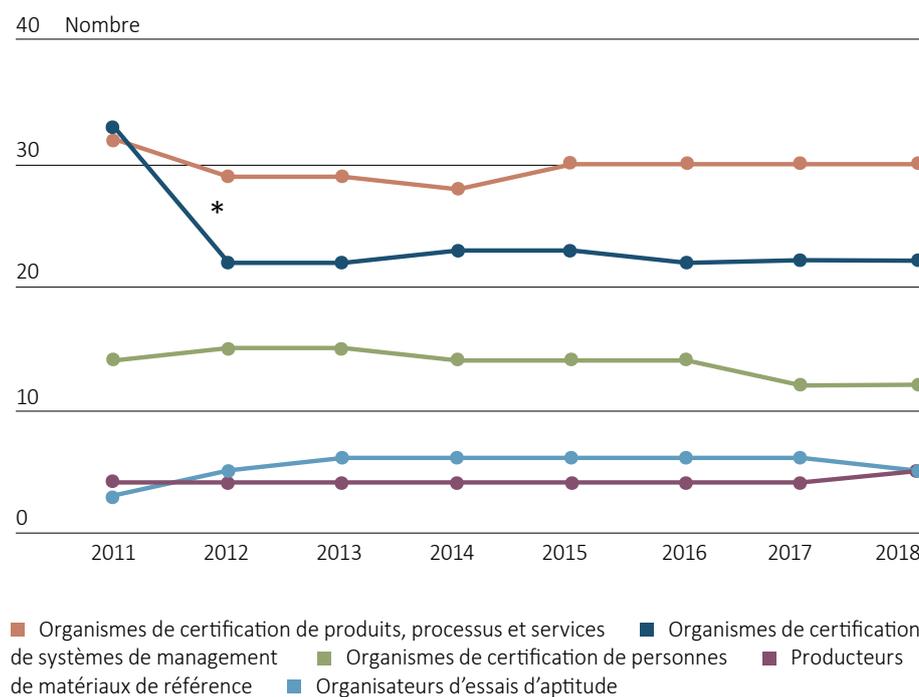
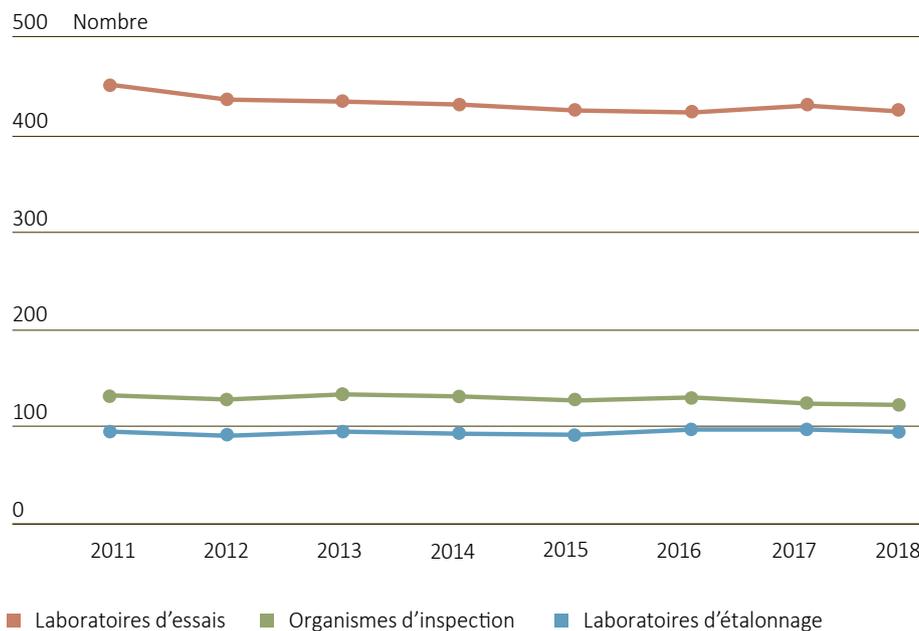
■ Nombre des premières accréditations prononcées ■ Nombre des renouvellements d'accréditations prononcées ■ Nombre d'organismes, où une autre action a été exécutée (principalement des surveillances) resp. où aucune action n'a eu lieu (en fonction de l'état dans le cycle d'accréditation) ■ Nombre d'organismes qui ne sont plus accrédités et d'organismes qui ont été intégrés dans d'autres organismes

Actions exécutées

600 Nombre

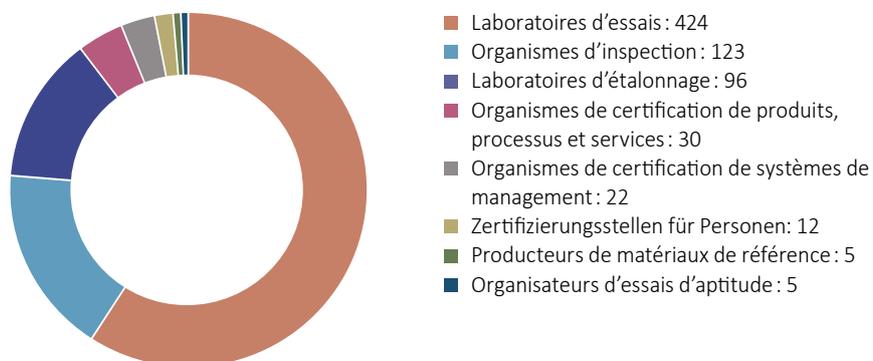


Evolution des différents types d'accréditation



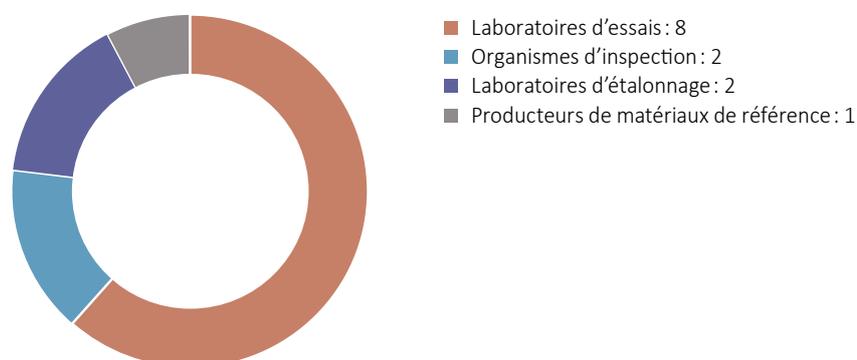
* En 2012, les organismes accrédités séparément pour la certification de systèmes de management de l'environnement ont été intégrés dans les accréditations pour systèmes de management de ces mêmes clients

Répartition des organismes accrédités actifs selon le type d'accréditation à fin 2018

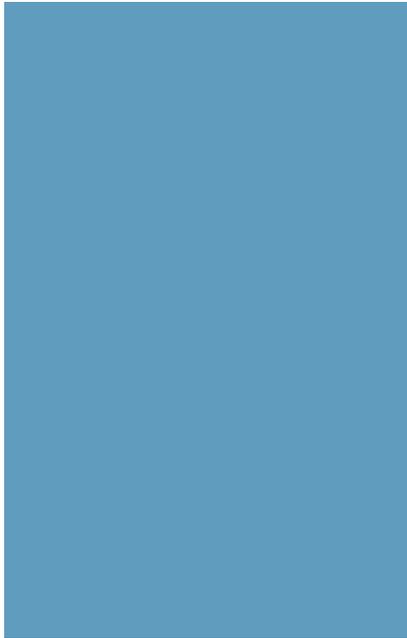


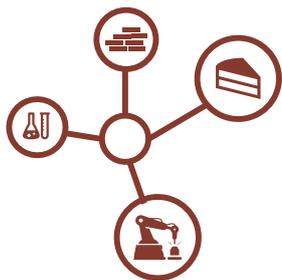
Total des organismes accrédités en 2018 : 717

Répartition des premières accréditations en 2018 selon le type d'accréditation



Total des première accréditations en 2018 : 13





Comités sectoriels

Les comités sectoriels (CS) ont comme objectif l'interprétation des exigences des normes pour leurs domaines respectifs, ceci en fonction de critères spécifiques d'accréditation et de nouveaux développements. Les CS soutiennent ainsi le SAS dans la mise en application et l'harmonisation des exigences normatives pertinentes au niveau national et international. Ils forment un pont entre l'économie, les associations professionnelles, la Confédération, les Cantons et le SAS. Des experts de la branche, des représentants des associations professionnelles et des collaborateurs du SAS sont membres des CS.

Les comités sectoriels et leur responsable



Matériaux de construction

Dr Nicolas Guscioni



Agriculture

Lorenz Roggli



Chimie

Dr Hans-Jakob Ulrich



Denrées alimentaires

Dr Barbara Plaschy,
Manuela Quintilii



Electrotechnique

Orlando Holenstein



Médecine légale et criminalistique

Simon Herren



Technologie de l'information

Thomas Hilger



Transport de personnes et marchandises

Paolo Pesenti



Etalonnage

Olivier Kauer



Essais destructifs et non destructifs sur matériaux

Dr Yamin Kriescher



Médecine de laboratoire

Peter Roos



Certification

Stephan Gehrke

Informations des comités sectoriels

Nous présentons par la suite divers nouveautés et décisions de quelques comités sectoriels.



Matériaux de construction

Responsable : Dr. Nicolas Guscioni

Le document SAS n° 326 (Guide pour la validation des procédures d'essai et détermination de l'incertitude de mesure pour les laboratoires de la construction) est en révision au comité sectoriel « matériaux de construction ». L'objectif de la révision est la simplification et l'adaptation à la norme révisée SN EN ISO/IEC 17025:2018, dès que les décisions et les actualisations des documents de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) seront disponibles.



Médecine légale et criminalistique

Responsable : Simon Herren

Le sous-comité sectoriel CFT (chimie forensique et toxicologie) / GF (génétique forensique) a révisé les Sub-scopes et les a définis définitivement. La présentation des portées de l'accréditation avec un renvoi aux listes des procédures d'essais correspondantes a également été révisée. Un modèle uniforme est maintenant disponible pour créer les registres STS pour les domaines CFT (chimie forensique et toxicologie) / GF (génétique forensique).



Chimie

Responsable : Dr. Hans-Jakob Ulrich

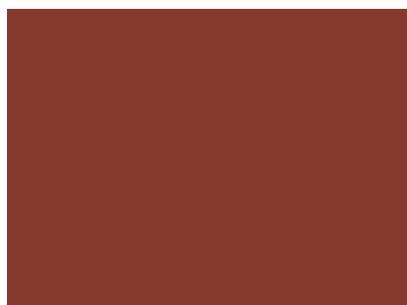
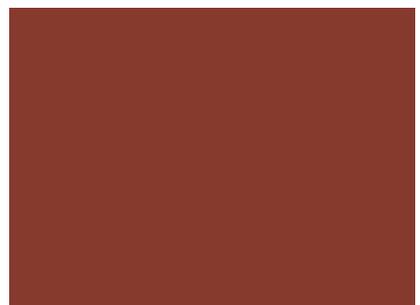
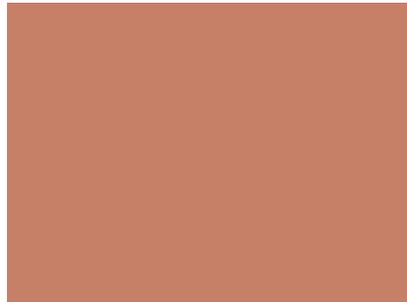
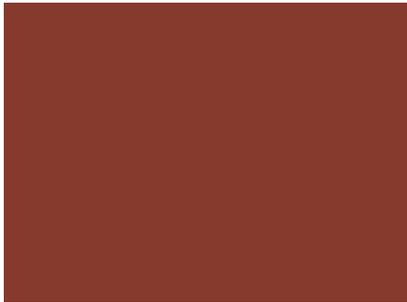
En raison de la nouvelle norme SN EN ISO/IEC 17025:2018 et des références aux bases techniques partiellement obsolètes, les comités sectoriels « Chimie » et « Denrées alimentaires » ont décidé de réviser en détail le guide SAS n° 324. Le guide devrait être aussi général que possible afin qu'il puisse être utilisé pour différents domaines. Trois sous-groupes de travail mixtes ont été constitués, ils traiteront individuellement les thèmes « vérification », « validation » et « incertitude de mesure » au cours de l'année 2019 et soumettront des propositions aux comités sectoriels « Chimie » et « Denrées alimentaires ». Une nouvelle annexe sera également intégrée dans le guide. Il s'agit de la procédure d'indication de résultats de paramètres cumulés dont tous les composants individuels ou plusieurs d'entre eux sont inférieurs à la limite de détermination. L'annexe est de nature provisoire et sera complétée en partie.



Transport de personnes et marchandises

Responsable : Paolo Pesenti

Le comité sectoriel « Transport de personnes et marchandises » s'est concentré lors de ses séances principalement sur les conséquences et les mesures à prendre concernant le passage à la norme révisée SN EN ISO/IEC 17025:2018.

**Editeur**

Service d'accréditation suisse SAS
Holzikofenweg 36, CH-3003 Berne
Tél. +41 (0)58 463 35 11
www.sas.admin.ch

Responsable

Konrad Flück

Rédaction

Bertrand Comte
Traduction en français :
Jeannine Zeidguy-Fluri

Collaboration

Konrad Flück
Prof. Dr. Katharina Rentsch Savoca
(Commission fédérale d'accréditation)
Les responsables des comités
sectoriels
Les collaborateurs du SAS

Design

SECO, secteur publications

Reproduction

Autorisée avec indication de la
source, justificatif souhaité

Droit d'image

Page de couverture : Shutterstock
Icônes : Shutterstock et SECO,
secteur publications

Edition

Mars 2019